

CLOS D'AUDHUY
Clos d'Audhuy
46700 Lacapelle-cabanac
Siret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z
Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

MARTINE LAGARDE
NIR : 2 65 10 46 042 617 61
Emploi : Ouvrier Viticole
Date d'entrée : 22/01/2025
Date de sortie : 21/04/2025
Palier : Palier 1
Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE
Du 01/04/2025 au 21/04/2025

N° 12_1746169808727 B5_LAGARDE 01042025 1
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr/rubrique/cg133a1:0p3:salar_als2.

Mme MARTINE LAGARDE
34 Avenue du Maréchal Bessières
46220 Prayssac

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,50	x	96,50	1206,25
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,63	x	8,00	125,04
Nombre total d'heures			104,50	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1331,29	x	10,00	133,13
Rémunération totale brute				1464,42
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	1464,42			16,27
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	1464,42	x	0,40	5,86
Sécurité Sociale Plafonnée	1464,42	x	6,90	101,04
Complémentaire T1	1464,42			70,14
Formation	1464,42			0,88
CSG non imposable à l'IR	1328,83	x	6,80	90,36
CSG imposable à l'IR	1328,83	x	2,40	31,89
CSG imposable sur autre rémunération	122,85			11,30
CRDS imposable à l'IR	1451,68	x	0,50	7,26
Total des cotisations et contributions obligatoires				335,00
Exonérations et allègements de cotisations				14,14
Montant net social				1143,56
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1143,56				

Montant net imposable : 1068,97
Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 116,69

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1068,97 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1143,56

Cumul depuis le début du contrat :

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 4732,56 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 599,62 €

Date de paiement : .. / .. / ..